

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

SAINT ANDRE LES VERGERS (10)

VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 2 JUIN à 19 H 00

Nombre de Conseillers Municipaux.....33
Nombre de Conseillers en exercice.....33
Nombre de Conseillers présents.....28

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal est dûment convoqué le **MARDI 02 JUIN 19h00**, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mme LEDOUB Catherine, Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 27 mai 2026, affichée au tableau des affichages officiels le 27 mai 2026 et publiée dans la presse locale.

Étaient présents : Mme LEDOUBLE Catherine, M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. PERRARD Didier, Mme BERLOT Catherine, M. MAITROT André, Maires-Adjoir MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCAFÉ Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Michel, Mme QUINTART Sylvie, M. WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, JOSSO Gore, MM. CHEHADE Hicham, GROSJEAN Sébastien, Mmes DENIS Angélique, PAGLIA Olympe, MM. CORNEVIN Jean-Pierre, BALLANFAT Florent et Mme GARET Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

Était absente représentée :

Mme EDESA Stéphanie mandataire Mme LEROY Marie-Pierre

Étaient absents

Mme GALLERY Alice
Mme OLLIER Graziella
M. VANARET Florian
M. LEFEVRE Vincent

Secrétaire de séance : Mme Olympe PAGLIA

XXXX

Séance du 2 juin 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/045***

**Convention tripartite entre la Ville de Saint-André les Vergers,
l'U.T.T et le Rugby Champagne – année scolaire 2026/2027**

Rapporteur : Mme Claudie LANOUX

La Ville de Saint-André-les-Vergers met gracieusement à disposition de l'association Rugby Champagne Saint-André et de l'U.T.T le terrain de rugby et les équipements liés, situés au stade d'Echenilly.

De son côté, l'U.T.T met gracieusement à disposition du Rugby Champagne Saint-André une salle de musculation et une salle de sport.

Ces mises à dispositions gratuites sont valables pour l'année scolaire 2026/2027 et doivent être encadrées par une convention tripartite.

La Commission Vie associative – sports demande au Conseil Municipal :

- **d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite jointe en annexe.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix pour) :

- **ADOpte le rapport présenté.**

Pour Extrait conforme

La secrétaire de séance
Mme Olympe PAGLIA



Catherine LEDOUBLE

Catherine LEDOUBLE
2026.06.03 14:26:23 +0200
Ref:11125548-16778844-1-D
Signature numérique
la Maire